

- Les pouvoirs de la Commission européenne - (10pts)

Véritable instance exécutive de l'Union européenne (UE), la Commission européenne met en œuvre et encadre la politique européenne dans l'ensemble des domaines qui lui sont attribués tels que la PAC: la politique agricole commune, la politique sociale européenne ou encore la politique de l'énergie.

Cette institution régie par le traité de fonctionnement de l'Union européenne a le pouvoir de proposer des lois et réformes. Elle peut également appliquer des sanctions budgétaires sur les états membres non respectueux des dispositions communautaires.

Enfin, cette dernière peut être saisie par une personne morale ou physique, membre citoyen de l'UE dans le cadre d'un litige avec un état membre. Dans ce contexte, la Commission évaluera la nécessité du passage devant la Cour de justice de l'UE.

L'ensemble de ces pouvoirs restent cependant limité et restent à l'implication des états membres de l'UE dans la politique européenne.